

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans le 28 novembre 2025

Accompagnement des personnes âgées de la communauté de communes des quatre vallées : l'ARS et le Conseil départemental engagent les prochaines étapes après la réunion du 26 novembre

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret ont réuni ce mercredi 26 novembre, à Ferrières-en-Gâtinais, l'ensemble des acteurs concernés par l'accompagnement des personnes âgées dépendantes dans le nord-est du département : élus locaux, acteurs du soin et de l'accompagnement à domicile, ainsi que l'équipe de l'EPNAK, retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) portant sur un dispositif innovant de « maintien à domicile renforcé ».

Cette rencontre avait pour objectif de partager les premières avancées de ce programme et d'échanger sur les perspectives d'évolution de l'offre d'accompagnement sur le territoire.

Un échange utile malgré le départ de nombreux élus

Une partie des élus présents a rapidement choisi de quitter la réunion. L'ARS et le Conseil départemental regrettent ce départ, car le dialogue reste indispensable pour construire des solutions adaptées aux besoins des habitants du territoire. La réunion s'est néanmoins poursuivie de manière constructive avec les partenaires restés sur place.

Des premiers résultats concrets présentés par l'EPNAK

L'EPNAK a pu partager plusieurs situations réelles de personnes âgées déjà accompagnées dans le cadre du dispositif « hors les murs » :

- des prises en charge complexes permettant d'éviter une hospitalisation ou une admission contrainte en établissement,
- des interventions coordonnées auprès de personnes isolées,
- un appui renforcé aux aidants.

Ces cas, anonymisés, illustrent l'accélération du maintien à domicile renforcé, une réponse moderne et préférée à l'Ehpad par bien des habitants, que l'ARS et le Conseil départemental soutiennent pleinement.

Création d'une commission dédiée au projet de lieu d'accueil fixe

L'appel à manifestation d'intérêt avait identifié la création d'habitat inclusif pour les personnes qui ne sont pas assez autonomes pour vivre seules ou ne souhaitent pas se retrouver isolées. Cet objectif fixé dans le cahier des charges répond aux préoccupations exprimées par les Maires. Aussi, l'ARS et le Conseil départemental ont décidé de mettre en place une commission dédiée à l'étude d'un lieu d'accueil intermédiaire adapté aux besoins du territoire.

Sa composition sera finalisée dans les prochaines semaines, pour un démarrage des travaux au 2^{ème} trimestre 2026.

Cette instance associera les collectivités concernées, les professionnels de santé, les représentants des usagers et l'EPNAK.

Une nouvelle réunion prévue en avril 2026

Afin d'assurer un suivi régulier et transparent de l'avancée des travaux, les partenaires ont convenu de continuer les points d'étape réguliers avec les acteurs locaux sur :

- la montée en charge du dispositif « hors les murs », l'évaluation par les usagers et leurs aidants
- l'avancement de la commission dédiée au lieu d'accueil fixe,
- les besoins complémentaires identifiés sur le territoire,
- la valorisation de cette démarche innovante au profit des autres territoires.

L'ARS Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret réaffirment leur engagement commun : construire une réponse complète, cohérente et évolutive, alliant soutien à domicile renforcé et solutions d'accueil adaptées, au service des personnes âgées et de leurs aidants.

Contacts presse

ARS Centre-Val de Loire
Mathieu MERCIER, Responsable communication
Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Conseil départemental du Loiret
Cassandre GERMAIN
Responsable des Relations Presse
Tél. : 02.38.25.43.93 / cassandre.germain@loiret.fr